

Equipements solaires thermiques - Attribution de subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable engagée par la Ville de Besançon vers les citoyens est caractérisée notamment par l'attribution de subventions pour l'installation de chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en œuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permet d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- ESCARNOT René - 64 rue de Velotte - 300 €
- HERMANN Philippe - 1 rue Pierre Fermat - 300 €

La dépense totale, soit 600 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613. 30900.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.